



## Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2023/2024

### PROCÈS-VERBAL N°42

---

**Réunion du : vendredi 23 février 2024**

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### **SENIORS – CHAMPIONNAT**

**26658681 – CLAYE SOUILLY S. 1 / PLESSIS ROBINSON F.C. 1 du 10/02/2024 (R1/A)**

Réception d'un arrêté municipal.

La Commission reporte ce match au 30/03/2024.

En cas d'impraticabilité ou d'indisponibilité du terrain, le club de CLAYE SOUILLY S. devra fournir un terrain de repli pour jouer à cette date.

**25874300 – MEAUX ACADEMY C.S. 1 / SENART MOISSY 1 du 10/02/2024 (R1/B)**

Réception d'un arrêté municipal.

La Commission reporte ce match au 30/03/2024.

En cas d'impraticabilité ou d'indisponibilité du terrain, le club de MEAUX ACADEMY C.S. devra fournir un terrain de repli pour jouer à cette date.

**26658684 – LILAS F.C. 1 / PARIS 13 ATLETICO 2 du 10/02/2024 (R1/A)**

Réception d'un arrêté municipal.

La Commission reporte ce match au 30/03/2024.

En cas d'impraticabilité ou d'indisponibilité du terrain, le club de LILAS F.C. devra fournir un terrain de repli pour jouer à cette date.

**25925694 – OZOIR FC 77 1 / COLOMBIENNE FOOT E.S. 2 du 25/02/2024 (R3/D)**

Réception d'un arrêté municipal.

La Commission reporte ce match au 31/03/2024.

**U20 – CHAMPIONNAT**

**25943183 – BOIS LE ROI F.C. / MELUN F.C. du 25/02/2024 (R3/C)**

Réception d'un arrêté municipal.

La Commission reporte ce match au 31/03/2024.